NOUVELLES LOCALES.

M. Ed. Lafrance Pest arrivée la semaine dernière de Dawson City.

M. Lyon de St. Malo et Mme Lyon sont partis dimanche pour un voyage en France.

M. Ernest Lévêque a été nommé auditeur de la ville de St. Boniface en remplaçant feu J. C. Augé.

M. Norman Gingras de St. Joe Dakota, est en promenade chez sa sœur Mde Alf. Lévêque de St. Boniface.

Vendredi dernier séance spéciale du Conseil de Ville de St. Boniface, elle était présidée par le pro-maire A. Bleau.

M. Thomas Gelley du département d'immigration à Winnipeg a été nommé Inspecteur des homesteads.

M. Aimée Benard propriétaire du Grand Central de cette ville est arrivé vendredi dernier d'un voyage dans la Province de Quebec.

A louer une belle résidence sur la rue Notre-Dame, beau jardin, hangar, écuries, puit, etc. S'adresser à M. Gauvin bureau du journal.

Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous faire parvenir le montant de leurs souscription. Nous les avertissons que désormais les abonnements devront être payés à M. Gauvin, 366 Rue Main.

Nos raquetteurs sont enthousiasmes du résultat des concours du 28. De fait c'est un vrai succès obtenu car le premier arrivée des coucours de la première série a fait le trajet entre le point et la résidence de M. A. Guag aller et retour dans l'espace de 40 minutes, distance d'environ 5 milles. L'honneur en revient à M. Alex Chabot. Les autres coureurs étaient MM. Ed. Turenne 46 minutes; Alex. Belanger 50 minutes; H. Phaneuf 50½ minutes. Deux autres coureurs ont été distancés. Le club a décidé de donner des médailles comme prime aux coureurs les premiers dans 3 courses sur cinq.

Grande marche et souper jeudi. Nons comptons sur un grand nombre de membres.

En Chine.

Tacoma, Washington,—Les officiers du steamer "Elmbranch" rapportent de Shanghai que les vaisseaux de guerre français ont pris possession de la baie Kwong-Chan-Wang, où une dispute, au sujet de frontières était pendante depuis plusieurs mois. Les Franeais ont commencé par couler deux cannonnières chinoises, détruisant les canons et emmenant les officiers comme prisonniers, à bord de la frégate française. Ils bombardèrent ensuite vingt villages chinois, forçant les troupes à se retirer. Une bataille, qui a duré quatre heures, eut lieu à Veglnec. Les Français ont eu quatre hommes tués et vingt-huit blessés. Les pertes des Chinois ont été plus sérieuses. Après la retraite des Chinois, les troupes françaises ont été divisées en deux expéditions, qui ont pillé et brûlé plusieurs villages. Plusieurs mandarins se sont rendus pour sauver leurs villes de la destruction. Ils sont détenus comme otages peur empêcher les indigènes d'user de représailles.

Prière à ceux qui ne sont pas abonnés de découper le coupon et de nous le renvoyer après en avoir rempli les blancs.

A l'Editeur du journal L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR,

Sous ce pli vous trouverez la somme de..............................

pour............................mois d'abonnement à votre journal L'ÉCHO DE MANITOBA que vous voudrez bien m'envoyer à l'adresse suivante :

Nom..

Paroisse......................................

Province......................................



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sour peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance serent données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Députe Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.